



LE PETIT LAGARDIEN



Numéro 31

Février 2020

Sommaire :

Vie Institutionnelle: Mot du maire.

Pour ce numéro, beaucoup de texte !

La transparence exige un effort partagé, prenez du temps pour lire et vous tenir informé.

Dans ce numéro :

Extrait des vœux de nouvelle année 2020

Services de proximité

Le PIMMS :

Point

Information

Médiation

Multi Services

Point d'accueil multi-services, gratuit avec ou sans rendez-vous



Mairie de La Garde Adhémar
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr

www.la-garde-adhemar.com

25 Rue Pauline de Simiane
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel : 04 75 04 41 09
Fax : 04 75 04 43 44



LE MOT DU MAIRE

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry illustre peut être par ces quelques mots l'esprit qui nous anime.

Être élu, c'est bien sûr privilégier l'intérêt général en s'assurant de la nécessité, de l'opportunité, de l'efficacité des réalisations. Dans nos petits villages, pour être efficaces, les élus doivent être présents. Cet intérêt général et cette disponibilité déterminent notre action publique.

Tout au long de mes 19 années de mandat municipal et encore aujourd'hui, je peux affirmer que, pour assurer le bon fonctionnement de la commune, l'activité journalière est intense, élus et personnel communal réunis.

Des projets se réalisent, des aléas font que certains sont reportés ou annulés, sans compter les imprévus qui viennent grever notre budget.

Pour ce Petit Lagardien plutôt que présenter un inventaire détaillé des réalisations, je me suis attaché à privilégier le sens de nos actions au service de l'intérêt général.

Pour la 10^{ème} année, nous n'aurons pas augmenté la part communale des impôts communaux. Deux convictions nous ont guidé.

En premier lieu, l'impôt doit être le plus juste possible.

En second lieu, l'impôt doit être justifié et compris.

Rappel : Si vos impôts (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, contribution économique territoriale, taxe d'enlèvement des déchets ménagers) ont augmenté durant cette période ce n'est pas du fait de la commune. Cela peut provenir d'un relèvement des bases fiscales par l'Etat, du Département, ou de l'intercommunalité.

La connaissance de la destination de sa contribution est une condition indispensable pour comprendre notre action publique. C'est le sens de notre Petit Lagardien tout au long de l'année.

4 axes financiers ont guidé notre fonctionnement et permis des rentrées d'argent pour les **nombreux travaux réalisés: 6.5 millions € HT en deux mandats.**

- 1) Des économies sur notre fonctionnement.
- 2) 10 années à utiliser ces épargnes pour investir.
- 3) La vente de terrains communaux constructibles & 2 appartements au village = 1,1 million €
- 4) Les recherches subventions : total 1,6 millions €.

Ces deux derniers axes représentent à eux seuls plus de 41 % de nos investissements...

Autrement dit : **presque la moitié de nos travaux ont été financés par des subventions ou des rentrées d'argent extérieures sans peser sur la fiscalité des ménages.**

Les taux d'emprunt étant au plus bas, la commune a eu recours au crédit. On considère qu'une commune est en bonne santé quand elle peut rembourser la totalité de ses crédits en dix ans. La Garde Adhémar peut le faire en 7 ans.

Le développement de ces dernières années permet aujourd'hui de stabiliser notre population en conservant nos acquis: classes, écoles, commerces..., capacité en eau potable maintenant disponible pour de nouvelles aductions dans la plaine...

Dans l'avenir, nul besoin de se développer davantage. Le nouveau plan local d'urbanisme n'ouvre d'ailleurs aucune parcelle nouvelle à la construction.

Il est possible dès à présent de se concentrer sur la consolidation de l'existant et l'amélioration de notre cadre de vie ...

LA GARDE ADHEMAR



L'année 2020 sera la dernière de cette deuxième mandature.

Pendant ce long chemin entamé en 2008, engagement-proximité-cohérence et cohésion ont été les concepts qui auront guidé nos pas à votre service :

La gestion quotidienne a pris 70 % de notre temps, mais nous avons réalisé collectivement de grands travaux structurants indispensables à notre commune. Un nouveau cimetière, école et mairie, station d'épuration, château d'eau, électrification, enfouissement et renforcement des réseaux, rénovation éclairage public, toitures bâtiments municipaux, mur de soutènement, l'informatique et le numérique dans nos deux écoles... La liste n'est pas exhaustive.

Nous avons apporté de nouveaux services à la population avec les permanences gratuites de conseil en urbanisme, l'aide financière à la création et au maintien de la Maison d'Assistante Maternelle, l'accessibilité pour tous les publics pour nos services administratifs, notre école élémentaire, la salle du Petit Rieu et la salle Henri Girard, la vidéo protection, la numérotation et dénomination des voies et habitations...

Nous avons porté haut les couleurs de La Garde Adhémar en maintenant le classement de notre jardin remarquable et le classement parmi les plus beaux villages de France pour plusieurs années...

Avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme adopté voilà quelques mois nous pouvons maintenant encadrer sérieusement la constructibilité afin de préserver notre qualité de vie et paysagère.

Avec la mise en place des comités consultatifs et des ateliers participatifs jusque dans la maîtrise d'œuvre de nos projets, nous avons porté la participation de nos citoyens encore plus loin dans les décisions qui engageront notre commune dans les prochaines années.

Premier Comité « signalétique » : projet réalisé - signalétique intra-muros de qualité validé par les plus beaux village de France.

Les ateliers participatifs pour la voirie et aménagements des lotissements (Montjars, Buissières et esplanade...) : **Premières conclusions réalisées** par le choix d'une maîtrise d'œuvre conforme à leurs souhaits. **2eme action : Nous avons inscrit dans le cahier des charges de cette entreprise de maîtrise d'œuvre la participation de nos habitants jusqu'au projet final.**

Le 2eme Comité «Aménagement du village » (comprendre l'ensemble de notre territoire communal) : **ses conclusions sont intégrées au travail de notre maîtrise d'œuvre** afin d'arriver à une réalisation concrète...

Avec les **économies d'énergie** sur l'éclairage public - 66%, l'aire de covoiturage, le **LABEL OBJECTIF ZERO PESTICIDE**, le « bien manger » **BIO et LOCAL** à la cantine, le parcours de santé, le terrain de sport, nous avons engagé notre responsabilité pour un avenir plus sain ...



Intercommunalité : Encore beaucoup de combats à mener avec l'intercommunalité naissante qui est loin d'être efficace, ex : la collecte de nos déchets !

Actions en Justice : La commune s'est portée PARTIE CIVILE pour attaquer des constructions illégales, permis de construire frauduleux ... 3 quartiers concernés : La Glacière « moulin », le Village, la Bourgade... Ces actions en justice sont en cours d'instruction. Des procédures juridiques à l'amiable sont en cours sur d'autre secteurs.

Remerciements à :



Quelqu'un a dit : « La reconnaissance est la mémoire du cœur ». Mes remerciements vont donc à toutes celles et ceux sur qui nous avons pu compter durant ces mandats.

Les Maires et conseils municipaux des communes voisines : Clansayes, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte... Le Conseil Départemental, la Région et Mr Le Préfet de la Drôme pour les subventions accordées. La Direction Départementale du Territoire et la Gendarmerie de Pierrelatte pour leur action au quotidien. le Syndicat Départemental d'électrification de la Drôme pour avoir en plus des 500.000€ de travaux réalisés, hissé la commune en exemple et village pilote pour les économies d'énergie sur l'éclairage public.



- Nos Pompiers pour leurs actions au quotidien au service des autres.
- Au personnel communal, pour son professionnalisme et son implication. L'équipe administrative avec l'accueil de nos administrés et le traitement des demandes. L'équipe de la cantine pour leur implication dans le manger local et bio. Le personnel des écoles pour leur attention sans cesse renouvelée à l'égard des enfants. Le personnel technique sous la conduite de Bernadette Comte pour leur inventivité, leur disponibilité et leur sens du devoir. Jocelyn Combe notre directeur des services, pour sa disponibilité et son sens profond du service public...



- Nos enseignantes et enseignants qui ont accompagné les enfants du village.
- Aux président(e)s d'associations et leurs membres actifs qui participent à ce que la commune soit dynamique et attrayante.



- À toute l'équipe bénévole de la Bibliothèque pour l'énorme travail accompli.
- Aux Comités consultatifs pour leur participation active. Il est important que chacun puisse apporter ses compétences et proposer des projets.
- Aux Lagardiens qui sans forcément faire partie d'associations ont spontanément aidé dans notre commune.
- À l'équipe municipale toujours aussi motivée.

Je dis toujours que cette équipe a été construite pour le travail et pas pour être élue. Ce sont des gens de caractère. Ils sont déterminés et ont le sens de l'action publique. Alors c'est vrai, ils ont un franc-parler. Ce n'est pas très « électoraliste » ! Mais à La Garde Adhémar, nous avons besoin de gens compétents qui travaillent ! Malgré les événements parfois très graves qui ont quelques fois bouleversé leurs vies personnelles, ils n'ont rien lâché et sont allés au bout de leur engagement citoyen. Je veux donc remercier cette équipe pour sa ténacité, leurs opinions, leurs accords ou leurs désaccords et le respect dont ils ont fait preuve dans nos échanges.

Merci aux proches d'élus pour toute la patience et la compréhension à l'égard de celles et ceux qui font de l'action publique dans nos petits villages non pas une profession ou un revenu, mais une passion sans concession...

Merci chères Lagardiennes et chers Lagardiens pour votre patience face à nos erreurs et vos encouragements pour faire aboutir les projets. Sachez que vos actions, vos soutiens, vos propositions sont et resteront essentiels !

Pour conclure, je ne me représenterai pas à ces nouvelles élections. Ce n'est un secret pour personne. Je l'avais annoncé lors des élections de mars 2014. Ce n'est pas par manque d'envie ou d'idées et encore moins par lassitude, mais aussi parce que les promesses sont faites pour être tenues autant que possible.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. » Ces quelques mots illustrent aussi ma décision. Parce que j'ai acquis aujourd'hui l'intime conviction que si chacun d'entre nous participait un peu plus à la vie communale ou associative (une participation active et pas seulement avec des mots pour critiquer sans apporter de réelles solutions...), le monde et notre mode de fonctionnement républicain et démocratique, quoiqu'imparfait, s'en porterait beaucoup mieux...

Par cet acte, je souhaite qu'une nouvelle équipe, disponible, résidant sur notre commune et éloignée des intérêts particuliers puisse exprimer pleinement et librement ses projets avec nos habitants pour notre beau territoire de Drôme provençale dans lequel La Garde Adhémar à toute sa place...

C'est un honneur et un privilège d'avoir pu servir cette collectivité. Je resterai très attentif à notre communauté, en tant que citoyen impliqué et proactif. Je leur souhaite, je vous souhaite non pas un mandat, mais une vie de réussite et de bonheur ! Vive La Garde Adhémar !

Christian Andruejol. Maire

Un agent médiateur polyvalent à votre service pour vous :
Renseigner
Accompagner
Orienter

Accompagnement dans vos démarches administratives

Vente billet TER et vente billet TGV courant 2020 et information réseaux SNCF

Aide à l'e-administration (Pôle emploi/ CAF...)

Point informatique

Analyse et maîtrise de vos factures

Renseignements Services Publics

Photocopie, impression et scan

Reliure de dossiers

Venez nous rencontrer !

QU'EST-CE QUE LE PIMMS MOBILE ?

Le PIMMS Mobile est une réponse humaine de proximité aux besoins des habitants des territoires ruraux, dans leur vie quotidienne.

De l'information de premier niveau à l'accompagnement dans des démarches spécifiques. L'agent de médiation apporte aide et informations personnalisés en rapport à la mobilité, l'accès aux droits, les prestations sociales, la demande d'emploi ou encore la naturalisation.

C'est une offre de services mutualisée de la CARSAT, SNCF, La POSTE, EDF, ENEDIS, VEOLIA et les partenaires de France Service, de la communauté de commune Drôme-Sud Provence.

Venez à notre rencontre, lors des tournées du PIMMS Mobile, du lundi au mercredi.

Nous contacter :
 Accueil téléphonique France SERVICE : 04.69.14.30.30
 Email: contact0726@pimms.org
Suivez-nous et retrouvez notre agenda en ligne
 Sur notre Site internet : <http://www.pimms07-26.org>

P
I
M
M
S
Point
Information
Médiation
Multi
Services



PIMMS MOBILE

Point d'accueil multi-services gratuit

avec ou sans rendez-vous



LE LIEN ENTRE LES SERVICES PUBLICS ET VOUS

VENEZ A NOTRE RENCONTRE PARKING EN HAUT DU VILAGE

LA GARDE ADHEMAR

1ER LUNDI DU MOIS

15H -15H30

Un espace multi services connecté et orienté tous publics



Que pouvez-vous faire au PIMMS MOBILE?

- Un déplacement en train à préparer, mais pas de gare proche de chez vous pour **Acheter votre billet ?**
- Le **PIMMS MOBILE** est là pour vous donner les informations nécessaires et vous délivrer votre titre de transport.

Vous souhaitez vous connecter sur internet, imprimer ...
 Vous n'avez pas le matériel nécessaire !
Le PIMMS MOBILE est là.

Un abonnement à modifier (eau, électricité, téléphonie).
 Vous voulez prévoir votre départ en retraite.
 Vous voulez déclarer vos impôts en ligne;
 En bref, vous avez **besoin d'aide et d'informations dans vos démarches administratives** mais vous n'êtes pas à l'aise avec les plateformes téléphoniques ou 'informatique !

Le PIMMS MOBILE est encore là

ELECTION - INFORMATION - RAPPEL DE LA LOI

Article L11 CODE ELECTORAL - Modifié par LOI n°2016-1048 du 1er août 2016

Sont inscrits sur la liste électorale de la commune, **sur leur demande** :

- 1° **Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans ;**
- 2° **Ceux qui figurent pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.** Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition ...

ELECTIONS MUNICIPALES LES 15 ET 22 MARS 8h / 18H